

Le 31 août 2023 à 20h00 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Clotilde BOILLON, Gilles BOUDAY, Martine CARTIER, Michel JANNIN, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Fabrice MERCIER, Nicolas PERRARD, Hervé PONT.

Étaient absentes excusées : Catherine GRAND procuration à Martine CARTIER  
Brigitte ROY procuration à Clotilde BOILLON  
Carole FOUQUET

Absent(s) non excusé(s) :

M. Michel JANNIN a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023, arrêté par les membres du conseil.

### **1. FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)**

Le Département du Doubs porte dans le domaine du logement une ambition forte, à travers notamment le fonds de solidarité pour le logement (FSL) et le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficultés (FAAD).

Ces deux fonds sont alimentés par le Département et par la contribution volontaire des communes et leurs groupements.

Dans le cadre de la politique publique de solidarité, le Département sollicite la commune de Morre au titre de l'année 2023 à ces deux dispositifs.

Le niveau attendu de cette participation est de 0.61€ par habitant pour le FSL et 0.30€ par habitant pour le FAAD.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas verser de participation au titre du FSL et FAAD pour l'année 2023.

### **2. TARIF CANTINE ET GARDERIE 2023/2024**

Il est rappelé que le tarif du repas, suite à l'augmentation de la MFR en novembre dernier, était passé de 4.10€ à 4.60€.

La MFR, pour cette nouvelle année scolaire, n'a pas jugé nécessaire de faire évoluer le tarif à la hausse.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir le prix du repas incluant la garderie du midi à 5.36€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour toute l'année scolaire.
- Décide de maintenir le tarif de la garderie du matin et du soir à 1.12€ la demi-heure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Le tarif pourra éventuellement être revu à la hausse à compter de janvier 2024.

### **3. CDI ATSEM AU 01/10/2023**

Il est expliqué à l'assemblée que le contrat à durée déterminée d'ATSEM d'un agent arrive à échéance le 30 septembre 2023. S'agissant de son 7<sup>ème</sup> contrat, il est impossible de renouveler son contrat à durée déterminée.

En effet au-delà de 6 CDD, si la personne reste en poste, celle-ci doit obligatoirement être recrutée en CDI, n'ayant pas le diplôme d'ATSEM et ne pouvant donc prétendre à une stagiairisation dans la fonction publique suivie d'une titularisation.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de recruter l'agent en poste depuis 6 ans sur le poste d'ATSEM en contrat à durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, à raison de 28h38 hebdomadaires, IM 362, dans les mêmes conditions que ses précédents CDD.

### **4. IMPLANTATION BORNE TEXTILE**

Dans la poursuite de la mise en place des politiques nationales et locales en matière de gestion des déchets, Grand Besançon Métropole cherche à augmenter la performance du geste de tri des textiles, linges et chaussures (TLC) pour les détourner du bac gris et donc de l'incinération.

Pour ce faire, la Direction Gestion des Déchets, avec le soutien du Relais Est/ Tri Quingey / Emmaüs Besançon et la Régie de Quartiers de Besançon, souhaite développer le maillage des points d'apport volontaire (PAV), afin d'offrir un service de proximité sur l'intégralité du territoire de Grand Besançon Métropole.

L'implantation de la (des) borne(s), la collecte et le traitement des TLC seront assurés par les partenaires (Relais Est + Emmaüs + Tri Quingey ou Régie de Quartiers de Besançon).

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'implantation d'1 borne Textile sur la commune pour une durée illimitée de l'opération, à titre gracieux
- Autorise l'occupation de l'espace public de la commune pour l'implantation de la borne ; celle-ci sera positionnée avant le pont de la SNCF.

Un accord sera signé conjointement entre la commune et le partenaire opérationnel (Relais Est + Emmaüs + Tri Quingey ou Régie de Quartiers de Besançon).

### **5. DECISION MODIFICATIVE N° 1**

M. MERCIER, adjoint, présente la décision modificative de virement de crédits au budget principal.

Désignation	Diminution crédits	Augmentation crédits
D 6558 : Autres contributions obligatoires	49 000.00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>49 000.00 €</b>	
D 611 : Contrats de prestations de services		49 000.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>49 000.00 €</b>

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n° 1.

## **6. CONVENTION SPA**

La conseillère en charge du dossier étant absente, le sujet est reporté à la prochaine séance.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Projet aménagement terrain Petitjean : Un point est à nouveau fait sur le sujet par M. Mercier, adjoint. Le projet de crèche, maison séniors et maison médicale est toujours en cours.

Les membres du conseil s'interrogent amèrement sur le panneau installé à Montfaucon, mettant le doute sur un éventuel projet médical. Aucune information n'a pu être glanée à ce jour quant à la contenance exacte de celui-ci.

Voirie : Les travaux d'aménagement de l'accès au chemin de Beau Site ont été réalisés lors de la fermeture de la Côte de Morre. Ces travaux sont financés par GBM.

Les travaux de l'aire de retournement des OM ont débuté le 30/08/2023. Ces travaux sont financés en partie par GBM, la commune de Besançon et la commune de Morre par un fond de concours payé en 2024.

ONF : Les techniciens de l'ONF ont réalisé au mois de juin 2023 un audit sanitaire dans les parcelles de résineux (n°7 & 14).

Les sapins de la parcelle n°14 sont fortement touchés par du dépérissement et devront être abattus en totalité. Sur la parcelle n°7, malgré quelques spécimens touchés, l'état sanitaire reste correct.

Bâtiments : Suite au ravalement de façades de la bibliothèque, les grilles et porte de la bibliothèque ont été repeintes durant l'été. Le manque de signalisation de la bibliothèque est indiqué.

Ecole : Les nouveaux ordinateurs et le tableau blanc achetés dans le cadre du TNE ont été installés avant la rentrée.

Une grande partie des anciens ordinateurs pris en charge par l'association des Marmots de la Côte a été revendue aux parents de la commune l'ayant sollicité, pour la modique somme de 5€ par appareil.

Quelques travaux ont été effectués, notamment le décapage des sols des toilettes et peinture des jeux dans la cour.

### Divers :

- Le problème de la fibre absente dans quelques rues de la commune est évoqué. Un courrier a été adressé dernièrement par GBM, indiquant qu'une pression forte avait été exercée sur Orange afin que les travaux de déploiement de la fibre soient poursuivis et finalisés le plus rapidement possible sur le territoire.

Orange était confronté à une difficulté majeure, celle de trouver un nouveau prestataire depuis la fin du contrat avec Eiffage le 31 décembre dernier.

Le 20 juillet 2023, le Directeur Relations Collectivités Locales Franche Comté d'Orange informait GBM du nouveau prestataire NGE ayant en charge la finalisation du déploiement de la fibre. Dans un premier temps NGE procédera à une analyse et audit complet avant démarrage des travaux. Une réunion de présentation à GBM sera organisée courant septembre.

- Le panneau de signalisation manquant sur l'un des ilots centraux en direction de la pharmacie est signalé.

- L'affichage sauvage sur le pont de la SNCF, le panneau d'affichage désuet du marché et autres manifestations, les plans de la commune obsolètes, la signalisation de la nouvelle mairie, salle socioculturelle inexistants et autres sont à nouveau mis sur la table.

M. Pont, conseiller délégué à l'urbanisme, propose un tour du village avec la commission voirie afin de noter les différents points à rétablir.

- M. Perrard, conseiller, fait le point sur le contrat de revente d'électricité des panneaux photovoltaïques.

Il rappelle également, en tant que responsable de la section animations du CASC, la date du vide grenier du 10 septembre prochain. Le nombre d'inscrits est faible et la question se pose quant à l'annulation de celui-ci.

- Mme LEPLAT, adjointe, informe l'assemblée de l'avancée de la table d'orientation qui sera fixée à côté de la nouvelle croix de Morre, érigée ultérieurement.  
Elle évoque également le projet en cours en place du terrain de tennis. De plus amples informations seront communiquées lors de la prochaine réunion.

**Prochain conseil :**  
**Jeudi 28 septembre 2023 à 20h00.**

**Liste des délibérations votées :**

- 2023\_38 : Fonds de Solidarité Logement
- 2023\_39 : Tarif cantine garderie 2023/2024
- 2023\_40 : CDI ATSEM 01/10/2023
- 2023\_41 : Implantation borne textile
- 2023\_42 : Décision modificative N° 1

Le Maire,  
Jean-Michel CAYUÉLA.

La secrétaire,  
Michel JANNIN.

